

Compte rendu

Conseil de la Pédagogie et de la Vie Étudiante

Lundi 26 mai 2025 – en visioconférence

Présent·es :

Thierry Heynen, Martial Chmiélina, Anne Rivollet

Audrey Charlet
Jean-Baptiste Carobolante
Hugo Dinër
Éric Harasym
Donovan Le Coadou
Nathalie Poisson-Cogez
Mickaël Tkindt-Naumann
Silvain Vanot

Léna Bonnet
Lilou Duez
Elie Le Rouzic
Frédérique Leys
Gustin Petit
Maya Denudt

Ordre du jour :

- point d'information sur l'avancée de l'arrêté des études et projection sur la prochaine année
- présentation du rapport de l'HCERES
- note stratégique
- nouveau projet d'établissement

-
- Point d'information sur l'avancée de l'arrêté des études et projection sur la prochaine année

Le nouvel arrêté des études paraîtra au mois de juin, qui induit une importante réforme de la grille d'ECTS, notamment avec une accréditation de la professionnalisation. De plus, les intitulés des diplômes (DNA, DNSEP) seraient amenés à changer.

L'arrêté sera publié en juin 2025, pour être effectif à la rentrée 2026/0227.

Concernant les modifications de crédits, Thierry Heynen énonce plusieurs pistes qui ont été étudiées, mais demeure dans l'attente de l'arrêté définitif. Il précise cependant que l'arrêté semble aller dans le sens d'un assouplissement de la répartition des ECTS en faveur des écoles et de leurs règlements des études, lesquels préciseraient alors les arbitrages selon disciplines. En revanche, il souligne que la répartition des crédits devra comporter des crédits spécifiques liés aux enjeux de la professionnalisation pour chaque année du cursus. À l'établissement de définir les dispositifs mis en place en ce sens et les critères d'évaluation.

Aux côtés des savoirs techniques propres aux enseignements, il faudra définir les compétences professionnelles qui s'en dégagent également. À cela, il sera nécessaire d'identifier un volume horaire lié à ces acquisitions de compétences, ainsi que les recenser et leur attribuer une notation.

À cette fin, il faudra remodeler les fiches de présentation des DNA/DNSEP et y incorporer les compétences professionnelles identifiées. Pour cela, nous pourrions nous référer aux fiches du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Martial Chmiélina partage un premier tableau listant les compétences qu'il a d'ores et déjà identifiées dans la plaquette des enseignements actuelle.

Au moment de la parution de l'arrêté, celui-ci sera diffusé à l'ensemble du corps enseignant. L'année 2025/2026 servira à structurer la grille de notation, les enseignements, voire à créer d'autres cours ou dispositifs spécifiques à la professionnalisation des étudiant·es.

- Concours d'entrée

Martial Chmiélina émet un point de vigilance sur le concours d'entrée et questionne sa tenue exclusive en distanciel. Thierry Heynen rappelle l'importance du distanciel pour les candidat·es au regard du présentiel qui peut induire des coûts importants de déplacement pour les candidat·es, ainsi que, potentiellement, la difficulté que certain·es pourraient avoir à se présenter à notre concours si d'autres écoles organisaient les leurs à la même date. Martial Chmiélina rappelle que l'organisation des concours d'entrée régionaux a été mutualisée dans le passé. Les écoles d'art de Dunkerque-Tourcoing, Valenciennes et Cambrai avaient organisé leurs concours le même jour, à Lille.

Nathalie Poisson-Cogez évoque, par ailleurs, une vigilance particulière à avoir sur l'utilisation de l'IA pour l'épreuve de culture générale.

- Evaluation HCERES

Thierry Heynen a envoyé le Rapport d'évaluation de l'HCERES. Ce rapport pointe lui aussi les besoins de mettre en place des dispositifs de professionnalisation au sein du DNA.

Martial Chmiélina évoque le taux important d'arrêts d'étude après la 3e année.

Léna Bonnet le confirme, dans sa promotion, une grande partie d'étudiant·es émet son envie d'entreprendre une voie professionnelle après le DNA, et non de poursuivre en master.

Eric Harasym lui aussi a remarqué, dans les notes d'intention de cette année, que certain·es étudiant·es y stipulent leur volonté de réorientation ou de prétendre à des métiers qui ne nécessitent pas le DNSEP.

Donovan Le Coadou déplore quant à lui l'apparente méconnaissance des études en école d'art et leurs débouchés par le comité HCERES, le rapport listant une série d'emplois dans le domaine artistique qui lui semble déconnecté de la réalité.

Nathalie Poisson-Cogez demande à Thierry Heynen s'il peut préciser, dans le courrier-réponse au rapport qu'il doit envoyer, que le statut "d'enseignant·es-chercheur·ses" ne correspond pas au statut des enseignant·es de notre établissement qui est celui de Professeur·e territorial·e d'enseignement artistique (PEA).

Le temps de réponse ayant été court, Thierry Heynen a déjà envoyé le courrier. Il rappelle que les étapes de l'évaluation annoncées ont été modifiées et que le rapport n'a été reçu que fin avril.

Jean-Baptiste Carobolante souligne les observations du rapport quant à la vétusté des bâtiments et l'absence de service de la communication. Il interroge leur prise en compte dans les années à venir.

Thierry Heynen a indiqué son refus de porter des rénovations sur les bâtiments car détenus par les villes. De plus, la situation financière de l'école ne permettrait pas de combler les besoins. Il précise cependant que les observations de l'HCERES peuvent servir dans l'argumentaire des demandes adressées au Conseil d'administration – ou autre niveau politique – de financement de travaux.

S'agissant de la création d'un poste en communication, Thierry Heynen répond que la direction souhaite en effet pouvoir dégager le budget nécessaire à cela.

Nathalie Poisson-Cogez demande des précisions sur la manière d'appréhender le rapport et ses recommandations.

Thierry Heynen répond que le prochain rapport d'autoévaluation aura lieu dans 5 ans ; dans celui-ci, il s'agira de souligner les recommandations prises en compte et de quelle manière.

Nathalie Poisson-Cogez observe que la DRAC n'a pas été présente au moment de la venue du comité d'évaluation à Tourcoing. Thierry Heynen répond qu'elle était invitée mais que la représentante a finalement été absente et n'a pas été remplacée.

- Note stratégique

Concernant les modalités d'exercice de l'activité des artistes mentionnées à la page 8, Nathalie Poisson-Cogez demande à ce que soit ajouté le statut juridique "d'artistes-auteur·rices". Thierry Heynen acquiesce.

Mickaël Tkindt-Naumann souligne l'attention que porte l'HCERES sur un nombre jugé trop important d'ateliers et programme de recherche, et demande si des changements vont avoir lieu. Thierry Heynen précise l'organisation de l'EsàLab et qu'il y aurait une réflexion à avoir sur l'affichage des parcours. Cela étant, plutôt que de supprimer des programmes, Thierry Heynen évoque l'idée d'en créer un nouveau, lequel pourrait être orienté sur la peinture. Il

évoque une prise de contact avec le réseau PEINTURE auquel participent d'autres écoles d'art, pour peut-être le rejoindre et structurer un programme au sein de l'esä.

- Projet d'établissement

Le document présentant le Projet d'établissement pour la période 2026-2030 reprend les axes dégagés dans la Note stratégique, démontrant la manière dont nous répondons aux injonctions du ministère de la Culture ; mais aussi un exercice libre, décrivant l'établissement, son image, ses spécificités.

Thierry Heynen rappelle les axes du projet d'établissement précédent et leur structuration (FRICAO : Formation, Recherche, International, Culture, [pratiques] Amateurs et Organisation), auxquels s'ajoute un nouvel axe sur la période : Transitions.

Thierry Heynen précise plusieurs points mentionnés dans le volet Culture :

- l'installation du centre d'art Espace croisé au sein du site du Tourcoing est en attente de validation ;
- un échange prometteur avec la Fondation des artistes en vue de financer la création d'un hébergement et d'un atelier d'artistes sur le site de Dunkerque.

Un projet non mentionné dans le dossier mais qui est en construction : un rapprochement avec l'École d'art du Beauvaisis — Le Concept pourrait donner lieu à la création d'une double formation préparatoire et propédeutique. Les détails de mise en œuvre sont à affiner pour une signature de convention à l'automne 2025 et une mise en place effective à la rentrée 2026/2027.

- Autres points abordés

— Anne Rivollet demande aux délégué·es si elles et ils ont des questions ou remarques sur les documents présentés.

Frédérique Leys, déléguée 2e année - site de Dunkerque, demande si les documents peuvent être partagés aux autres étudiant·es, notamment pour recueillir leurs avis quant au sujet de la professionnalisation. Elle souligne que la prise en compte de la parole des étudiant·es sur celui-ci sera bien accueillie par les étudiant·es, d'autant plus que certain·es ressentent effectivement un sentiment d'insécurité quant au futur.

— Silvain Vanot alerte sur le manque de place disponible pour les accrochages sur le site de Tourcoing. Il souligne que si l'Espace croisé venait à occuper les locaux et l'espace d'exposition, il faudra établir un calendrier strict pour s'assurer d'avoir les espaces d'accrochages suffisants pour les étudiant·es.

— Léna Bonnet demande plus d'explications sur le rapprochement avec le Concept : est-ce que la validation d'ECTS serait reconnue à l'extérieur (système européen) ou aurait uniquement valeur pour l'esä ?

De plus, si l'accord avec le Concept lui semble être une bonne chose, elle aimerait que nous réfléchissions aussi à augmenter les interactions entre les deux sites de l'esä.

À la première question, Thierry Heynen confirme que les crédits validés dans le cadre d'un tel partenariat seraient également reconnus dans le [système européen].

Sur le second point, il acquiesce : plus de liens et de workshops communs doivent être mis en place.

— Nathalie Poisson-Cogez remercie Thierry Heynen pour sa présentation des documents. Elle remarque cependant qu'une augmentation des effectifs est difficilement concevable avec la diminution de la masse salariale énoncée. Jean-Baptiste Carobolante abonde dans ce sens.

Thierry Heynen répond que les objectifs d'effectifs restent inchangés entre le précédent Projet d'établissement et la nouvelle mouture FRICATO. Quant au budget, une réflexion est en cours pour dégager des marges permettant une plus grande flexibilité, pour accueillir des intervenant·es extérieur·es, par exemple. Au vu de la conjoncture actuelle, il faut repenser l'enseignement et la recherche d'une autre manière.

Il précise que, dans un projet, il faut s'accorder une place au rêve, et en rédigeant le Projet d'établissement, il appelle aussi les politiques à se mobiliser, à nous accompagner.

Jean-Baptiste Carobolante trouve difficilement conciliable l'augmentation des objectifs et la baisse de moyens. Faut-il revoir les emplois du temps ? Libérer les enseignant·es pour remplir des tâches administratives, des activités de recherche ?

Thierry Heynen indique que ces questions vont être posées, réfléchies ensemble en fonction de l'arrêt des études. 2025/2026 va être une année de chantier.

— Sylvain Vanot précise que la question des compétences se pose déjà dans l'évaluation, dans la "pertinence du parcours" et de sa construction. De plus, concernant la masse salariale, sont à prendre en compte les aléas de carrière des PEA (congs formation, par exemple) dans les duos PEA-technicien·nes d'ateliers qui seraient composés. Il signale également que l'ajout de dispositifs liés aux enjeux de professionnalisation provoquerait une augmentation du temps de travail, sans réévaluation de salaire.

Thierry Heynen ne sait pas encore si l'arrêt détaillera les modalités d'évaluation, si cela devra prendre la forme d'une liste de compétences acquises ou si des notes seront associées.

Martial Chmielina évoque une rencontre à l'Université de Lille sur cette question, pour observer leur manière d'appréhender le RNCP.

Anne Rivollet ajoute que l'affiche des compétences pourra servir à clarifier les débouchés des études en école d'art auprès des candidat·es.

Thierry Heynen rappelle que le Projet d'établissement ne découle pas de son ambition personnelle mais que tous les axes ont été discutés et rédigés en groupes de travail entre les deux sites. C'est donc un projet commun.

— Nathalie Poisson-Cogez demande que tous les établissements partenaires soient cités, par exemple la Médiathèque Andrée Chédid. Mickaël Tkindt-Naumann y ajoute le réseau des Balises.

— Frédérique Leys évoque les problèmes liés aux évier sur le site de Dunkerque. Anne Rivollet répond qu'un nouvel évier va être installé en sérigraphie, et une demande de devis a été faite pour un système de dégravage.

— Léna Bonnet évoque le manque de prises électriques dans certains boxes à Dunkerque. Anne Rivollet répond que les questions liées aux bâtiments feront l'objet d'une réunion technique.

— Anne Rivollet annonce une piste de travail en cours, celle de créer une formation préparatoire à des filières audiovisuelles ou post-diplômes type Fresnoy.

— La question d'un espace d'hébergement d'artistes est également abordée pour le site de Tourcoing : si l'Espace croisé occupe la 1er étage de la galerie des Ursulines et que les travaux amorcés se poursuivent, il pourrait aussi y avoir de la place pour un espace d'hébergement.